



Aubenas-les-Alpes

## **Compte rendu de la séance du samedi 02 mars 2024**

Secrétaire(s) de la séance:

### **Ordre du jour:**

1. Discussion impôt et taxe 2024 budget
2. CASIC Tarif au 1<sup>er</sup> février 2024
3. Devis Les charpentiers de tradition

#### **4. Budget 2024 :**

Proposition de Subvention accordée en 2024 : 2000€

- Pompier :1000€
  - APESMOLALA :300€
  - Le restaurant du cœur: 200€
  - APAJH :200€
- 
- Association Louveterie : 100€
- 
- Croix-rouge : 100 €
- 
- Reste 100 € à pourvoir si besoin
- 

#### **1. Impôt et taxe**

Après discussion le conseil municipal décide de ne pas procéder à une augmentation des impôts sur la commune

## **2. Tarif du CASIC**

Augmentation du tarif on passe de 28 € à 35 € de l'heure

## **3. Devis les Charpentiers de Traditions**

Le devis n'a pas été validé

## **4. Budget subventions**

Les propositions ont été validé

### **Délibérations du conseil:**

#### **DELIBERATION PROROGATION PRET RELAIS ( DE 2024 011)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à un retard de versement dans les subventions, il est nécessaire de demander un délai supplémentaire pour le règlement de l'échéance finale du 18/03/2024 du prêt relais n° 00603361734 souscrit au Crédit Agricole pour un montant initial de 32000 €.

Le Crédit Agricole à fait la proposition suivante :

- Capital prorogé : 32.000 euros
- Durée : Prorogation de 6 mois soit jusqu'au 18/09/2024
- Nouveau taux fixe : 3.89 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation, sans pénalités , dès l'encaissement des subventions
- Paiements des intérêts normaux dûs de 44.00 € à l'échéance du 18/03/2024
- Frais de dossier : 60.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- S'engage à mandater le règlement des intérêts normaux dûs à l'échéance du 18/03/2024
- Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette prorogation de prêt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son complet remboursement au plus tard le 18/09/2024

Fait et délibéré le 02/03/2024

#### **Délégation pour lancer un AMI ( DE 2024 009)**

Lors de la séance du 02/03/2024, le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à lancer un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour réaliser un projet d'auto consommation collective.

Celui-ci consistera en la pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes Pierre Martel de la commune d'AUBENAS LES ALPES afin d'en réduire les dépenses énergétiques.

**Questions diverses :**

Décision de mise en vente de la roulotte

Décision de passer un arrêté pour l'utilisation du véhicule

Commande fenêtre mairie double vitrage mister menuiserie

A aubenas les alpes le mercredi 06/03/2024

Mme le Maire

MARTELLI Sylvie